

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 6

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 avril 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean Pierre, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrice.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M. FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, M. MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

**OBJET : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC : DEMANDE DE FINANCEMENT
ANNEE 2019.**

Le conseil de communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération n° 2017/224 du 28/09/2017 relative à la prise de compétence « création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et à la définition des obligations de service public y afférentes » ;

VU sa délibération n°2018/45 du 13/02/2018 approuvant le plan de financement de ce service pour l'année 2018 ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel 2019 ci-annexé de la MSAP fait ressortir un coût de fonctionnement de **37 120 € TTC** ;

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

Financeurs	Pourcentage de participation	Montant sollicité
FIO	25 %	9 280 €
FNADT	25 %	9 280 €
Autofinancement CCVUSP	50%	18 560 €
TOTAL TTC	100%	37 120 €

Sur proposition du vice-président chargé du développement économique :

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** les subventions au titre du FIO et du FNADT.
- **SOLLICITE** le conseil départemental 04 pour l'obtention d'une participation visant à alléger la part de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

